



PASSEPORT POUR UN MINEUR

RENOUVELLEMENT

LE PASSEPORT DU MINEUR EST ENCORE VALIDE

- Passeport du mineur
- 1 photo d'identité de moins de 6 mois, qui n'a pas été utilisée pour un autre titre d'identité sécurisé et conforme aux normes
- Timbre fiscal (que vous pouvez acheter en ligne ou dans un bureau de tabac)
- Justificatif du domicile à votre nom et prénom (facture électricité, téléphone, avis d'imposition par exemple)
- Pièce d'identité du parent qui fait la demande
- Imprimer la pré-demande obtenue à la fin de la démarche et l'apporter le jour du rendez vous

À savoir

Si vous souhaitez que le mineur utilise un nom d'usage (double-nom), d'autres documents peuvent être réclamés pour justifier l'utilisation du nom de l'autre parent.

LE PASSEPORT DU MINEUR EST PERIMÉ

EXPIRATION DU PASSEPORT DEPUIS MOINS DE 5 ANS

- Passeport du mineur
- 1 photo d'identité de moins de 6 mois, qui n'a pas été utilisée pour un autre titre d'identité sécurisé et conforme aux normes
- Timbre fiscal (que vous pouvez acheter en ligne ou dans un bureau de tabac)
- Justificatif du domicile à votre nom et prénom (facture électricité, téléphone, avis d'imposition par exemple)
- Pièce d'identité du parent qui fait la demande
- Imprimer la pré-demande obtenue à la fin de la démarche et l'apporter le jour du rendez vous

À savoir

Si vous souhaitez que le mineur utilise un nom d'usage (double-nom), d'autres documents peuvent être réclamés pour justifier l'utilisation du nom de l'autre parent.

EXPIRATION DU PASSEPORT DEPUIS PLUS DE 5 ANS

LE MINEUR A UNE CARTE D'IDENTITÉ VALIDE

- Carte d'identité
- 1 photo d'identité de moins de 6 mois, qui n'a pas été utilisée pour un autre titre d'identité sécurisé et conforme aux normes
- Timbre fiscal (que vous pouvez acheter en ligne ou dans un bureau de tabac)
- Justificatif du domicile à votre nom et prénom (facture électricité, téléphone, avis d'imposition par exemple)
- Pièce d'identité du parent qui fait la demande
- Imprimer la pré-demande obtenue à la fin de la démarche et l'apporter le jour du rendez vous

À savoir

Si vous souhaitez que le mineur utilise un nom d'usage (double-nom), d'autres documents peuvent être réclamés pour justifier l'utilisation du nom de l'autre parent.

LE MINEUR A UNE CARTE D'IDENTITÉ PERIMÉE

LA DATE D'EXPIRATION REMONTE A MOINS DE 5 ANS

- Carte d'identité
- 1 photo d'identité de moins de 6 mois, qui n'a pas été utilisée pour un autre titre d'identité sécurisé et conforme aux normes
- Timbre fiscal (que vous pouvez acheter en ligne ou dans un bureau de tabac)
- Justificatif du domicile à votre nom et prénom (facture électricité, téléphone, avis d'imposition par exemple)
- Pièce d'identité du parent qui fait la demande
- Imprimer la pré-demande obtenue à la fin de la démarche et l'apporter le jour du rendez vous

À savoir

Si vous souhaitez que le mineur utilise un nom d'usage (double-nom), d'autres documents peuvent être réclamés pour justifier l'utilisation du nom de l'autre parent.

LA DATE D'EXPIRATION EST SUPERIEURE A 5 ANS

- Carte d'identité
- 1 photo d'identité de moins de 6 mois, qui n'a pas été utilisée pour un autre titre d'identité sécurisé et conforme aux normes
- Timbre fiscal (que vous pouvez acheter en ligne ou dans un bureau de tabac)
- Justificatif du domicile à votre nom et prénom (facture électricité, téléphone, avis d'imposition par exemple)
- Pièce d'identité du parent qui fait la demande
- Vérifiez si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé. Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois.
- Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)
- Imprimer la pré-demande obtenue à la fin de la démarche et l'apporter le jour du rendez vous

À savoir

Si vous souhaitez que le mineur utilise un nom d'usage (double-nom), d'autres documents peuvent être réclamés pour justifier l'utilisation du nom de l'autre parent.

LE MINEUR N'A PAS DE CARTE D'IDENTITÉ

- 1 photo d'identité de moins de 6 mois, qui n'a pas été utilisée pour un autre titre d'identité sécurisé et conforme aux normes
- Timbre fiscal (que vous pouvez acheter en ligne ou dans un bureau de tabac)
- Justificatif du domicile à votre nom et prénom (facture électricité, téléphone, avis d'imposition par exemple)
-
- Pièce d'identité du parent qui fait la demande
- Vérifiez si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé. Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois.
- Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)
- Imprimer la pré-demande obtenue à la fin de la démarche et l'apporter le jour du rendez vous

À savoir

Si vous souhaitez que le mineur utilise un nom d'usage (double-nom), d'autres documents peuvent être réclamés pour justifier l'utilisation du nom de l'autre parent.